

Compte rendu CCAS du 6/10/2020

L'an deux mil vingt, le six octobre à 20 heures 00, les membres de la Commission Administrative du C.C.A.S. se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Sandrine DOMINGUES – Jean-Louis MARGOTTON – Valérie VERNAY – Roger MARCET – Emilie SAPIN – Elisabeth CHASSAIN

Absents excusés : Jean-Marc DETOUR

Secrétaire : Sandra ARCHIMBAUD

Le fonctionnement du Centre Communal d'Action Social est présenté aux nouveaux membres, ainsi que le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020

Il est précisé que le CCAS subventionne à hauteur de 9 €/enfant, l'association Familles Rurales qui amène en bus les enfants au cours de piscine à Roanne.

Le CCAS reçoit plus de demandes de subventions que de demandes d'aide sociale.

Il est rappelé que les noms divulgués en séance doivent rester confidentiels.

Peut-être conviendrait-il de présenter le CCAS à la population ?

Repas des Anciens :

Une organisation paraît difficile dans le contexte actuel. Les enfants ne pourront pas venir chanter.

Il faut faire savoir dans « le fil de Noailly » qu'il n'y aura pas de repas des Anciens.

Des bons d'achat nominatifs à valoir sur la commune pourraient être distribués et profiteraient à plus de monde.

Les membres du CCAS se chargent de contacter les producteurs/artisans/commerçants de Noailly pour avoir leur accord.

Ils fixent le montant des bons à 20 € (2 x 10 €) valable jusqu'au 28 février 2021 (sur papier couleur avec tampon de la mairie) et seront distribués par les agents du 1^{er} au 15 décembre.

Les producteurs/artisans/commerçants devront faire une facture en y joignant les bons.

Aide sociale

Un particulier a présenté une facture d'EDF en suspend (> 3000 €). Sa situation a été débloquée pour 20 % de la somme pour ne pas être coupé – la personne a pris contact avec l'assistante sociale et des démarches ont été faites.

Cette situation provient d'un cumul de dépenses- est-ce que le CCAS peut apporter une aide ou une avance ? Y a-t-il un dossier de surendettement ?

Certains membres du CCAS souhaiteraient rencontrer la personne mais celle-ci a déjà vu l'assistante sociale de secteur.

Le CCAS décide de recontacter l'assistante sociale pour avoir plus d'informations.

Questions diverses : NEANT

La séance est levée à 21 h 30